



Urssaf

Au service de notre protection sociale

L'Avance immédiate, un service proposé par l'Urssaf



- Avance immédiate est un service optionnel et gratuit qui permet la déduction immédiate de votre crédit d'impôt de 50% lors du paiement de votre facture à votre organisme prestataire de services. Concrètement, pour une dépense de 200 € de services à la personne, l'Urssaf ne prélèvera plus que les 100 € de reste à payer.

EN VOITURE SIMONNE répercutera donc cet allègement dans les factures qu'il vous soumettra.

- C'est très simple puisque c'est **EN VOITURE SIMONNE** qui s'occupe de tout !

Avec votre autorisation, c'est votre organisme de services à la personne qui crée votre compte. Ensuite, vous recevez une notification de l'Urssaf vous invitant à activer votre compte sur un site dédié : www.particulier.urssaf.fr.

- C'est sur ce site que **EN VOITURE SIMONNE** vous adresse les demandes de paiement suite aux prestations réalisées à votre domicile. Vous avez un délai de 48h pour la valider ou la refuser. En un coup d'œil et à tout moment, vous pouvez visualiser depuis votre compte en ligne le crédit d'impôt consommé ainsi que le montant encore disponible pour l'année en cours

°En cas de question, votre interlocuteur reste l'organisme de services à la personne

EN VOITURE SIMONNE

L'affichage du lien redirigeant vers la page d'information sur les plafonds de crédit d'

impôt : <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/emploi-domicile>.

